



PRÉFET DU BAS-RHIN

CABINET DU PRÉFET
Service Départemental de la communication
interministérielle

Strasbourg, le 26 octobre 2017

Communiqué de presse

Ouverture des commerces à Strasbourg les dimanches 10, 17 et 24 décembre 2017

Chaque année, des ouvertures exceptionnelles des commerces trois dimanches en décembre sont demandées, compte tenu de la proximité des fêtes de Noël et des efforts faits par les municipalités et les commerçants bas-rhinois pour embellir les villes et répondre aux attentes des consommateurs et des touristes.

La concertation conduite avec les partenaires sociaux et les maires du département a permis de dégager un consensus pour autoriser cette ouverture qui contribuera à l'économie alsacienne, dans le respect des droits des travailleurs.

Par arrêté du 19 octobre 2017, le préfet a autorisé à Strasbourg l'ouverture des commerces les 10 et 17 décembre 2017 de 14h00 à 18h30 et le 24 décembre 2017 de 8h00 à 16h00, par dérogation au code professionnel local qui pose le principe de l'interdiction de toute exploitation commerciale ainsi que de l'emploi de salariés les dimanches et jours fériés en Alsace-Moselle.

Contact presse : Préfecture du Bas-Rhin - Aurélie CONTRECIVILE -
Chef du service départemental de la communication interministérielle
Tel 03 88 21 68 77 / 06 73 85 16 45

site internet de la préfecture : <http://www.bas-rhin.gouv.fr/>

Twitter : <https://twitter.com/PrefAlsace67> – Facebook : <https://www.facebook.com/PrefetAlsaceBasRhin>